

RÉPONSE – M 120 B – 23.05

Réponse du Conseil administratif à la motion M 120 A – 22.04

déposée par Monsieur Nicolas AUBERT, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

ALLONS BOIRE UN VERRE AU MOULIN

Situé entre le fleuve et le bois de la Grille, le site « Au Moulin » est un lieu privilégié qui bénéficie d'un accès direct au Rhône. Ce site est composé d'une zone de pique-nique, d'une zone sportive et d'un débarcadère. Depuis 2014, il offre un espace de détente et de loisirs. Ce lieu est très prisé, surtout en période estivale. C'est parfois plus d'une dizaine de familles qui occupent ces lieux durant les week-ends.

2023 / 2024 (planning de réalisation pas encore stabilisé)

Un système d'évacuation et de traitement des eaux de chaussée (SETEC Avanchet) de l'autoroute va être réalisé dans ce secteur, projet piloté par l'Office fédéral des routes (OFROU).

Ces travaux du SETEC Avanchet vont engendrer des contraintes sur le site du Moulin, comme par exemple :

- L'élargissement du chemin le long du Rhône, afin de permettre aux piétons de croiser un camion ;
- Le passage de camions du lundi au vendredi (max. 20 pl/j) ;
- La poussière ;
- Le bruit.

Indépendamment de la motion, le Conseil administratif avait décidé de travailler en plusieurs phases dans ce secteur.

Phase I (2022 – potentiellement jusqu'à la fin des travaux du SETEC)

Mise en place d'un container-buvette provisoire à l'emplacement prévu (11 mai 2022). Ce même emplacement va être utilisé cette année et les années prochaines pour une durée maximale de 3 mois. Si l'année dernière et cette année l'exploitation a été confiée à l'Association « Au Moulin », l'exploitation ultérieure fera l'objet d'un appel ouvert.

Phase II (dès 2024)

Parallèlement à l'exploitation d'une buvette provisoire, étude de faisabilité portant sur l'ensemble du périmètre pour vérifier la possibilité de requalifier le site avec l'idée d'offrir un usage public élargi, comportant notamment une buvette définitive, voire des espaces pour des centres aérés. En fonction des résultats de l'étude, et sous réserve de votes positifs, un avant-projet pourrait être développé avec idéalement une réalisation pendant le chantier du SETEC, de façon à remettre à la population un lieu des plus agréables.

En conclusion, la buvette sera installée durant les périodes estivales, les installations nécessaires à la mise en place d'un container provisoire sont existantes, elles permettent d'accueillir une buvette et d'offrir une petite restauration. Il est possible de raccorder la buvette aux réseaux des eaux claires, des eaux usées et sur les prises électriques déjà en place.

La motion M 120 A – 22.04 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Vernier, le 8 mai 2023

